



INSTITUT ROBERT MERLE D'AUBIGNÉ  
VALENTON



## Contrat d'Engagement

**Vous avez peur d'avoir mal... Prévenir, traiter ou soulager votre douleur c'est possible.**

### Prévenir :

Les douleurs provoquées par certains soins ou examens : piqûres, pansements, pose de sondes, de perfusion...

Les douleurs parfois liées à un geste quotidien comme une toilette ou un simple déplacement...

### Traiter ou soulager :

Les douleurs aiguës comme les coliques néphrétiques, celles de fractures...

Les douleurs après une intervention chirurgicale.

Les douleurs chroniques comme le mal de dos, la migraine et également les douleurs du cancer, qui nécessitent une prise en charge spécifique.

## Vous avez mal... votre douleur, parlons-en !

Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur : il est possible d'en mesurer l'intensité. Pour nous aider à mieux adapter votre traitement, vous pouvez nous indiquer « combien » vous avez mal en évaluant votre douleur de 0 à 10 ou en vous aidant d'une réglette.

Article L.1110-5 du code de la santé publique...

« Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée... »

## Nous allons vous aider à ne plus avoir mal ou à avoir moins mal

Les antalgiques sont des médicaments qui soulagent la douleur. Il en existe de différentes puissances.

La morphine est l'un des plus puissants. Mais certaines douleurs, mêmes sévères, nécessitent un autre traitement.

D'autres méthodes non médicamenteuses sont efficaces et peuvent vous être proposées comme par exemple la relaxation, les massages, le soutien psychologique, la physiothérapie, l'hypnose...

## Pour améliorer votre Prise En Charge

Nous avons besoin de votre collaboration et parfois, vous serez amené à répondre à des questionnaires de satisfaction ou des enquêtes.